

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PUILANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à BOUCHER Gaëlle ; GOUAULT Jacky à DUMAIL Michel ; GOUDALLIER Benoît à LE LAY Tugdual ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à BOULANGER Servane ; LE FLOC'H Patrick à GUILLOU Claudine ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à CONNAN Josette ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; VIBERT Richard à GIUNTINI Jean-Pierre ; ZIRGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	65
Procurations	11
Votants	76
Absents	12

Considérant la réunion départementale sur le Schéma Départemental d’Accueil et d’Habitat des gens du voyage 2026-2032 ;

Considérant qu’une harmonisation des tarifs des grands passages est validée pour le département des Côtes d’Armor ;

Considérant les tarifs des emplacements validés en Conseil d’Agglomération le 16 avril 2024 ;

Considérant que le présent tarif en cas d’incident technique n’avait pas été révisé lors de la modification des tarifs des aires ;

Considérant qu’il est nécessaire d’avoir une cohérence entre les tarifs appliqués et les tarifs en cas de problème technique ;

Il vous est proposé de valider la grille tarifaire proposée ci-dessous, pour la gestion de l’accueil des gens du voyage.

	Aire de Paimpol	Aire de Kergé
Droit d’emplacement	3 €/jour	3.50 €/ Jour
Consommation des fluides		
Eau	4,12 €/m³	3,83 €/m³
Électricité	0,21 €/KWh	0,21 €/KWh
Caution	90 €	100 €
Tarif forfaitaire en cas d’incident technique	35€/semaine	38.50€/ semaine
Grands Passages		
25 €/ caravanes doubles-essieux /semaine		
Stationnement sur terrain temporaire		
20 €/ caravanes doubles-essieux ou grande caravane/semaine		
Stationnement conventionné		
3 €/ caravanes doubles-essieux ou grande caravane / jour		

Entendu l’exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d’Agglomération à l’unanimité :

- Adopte la grille tarifaire ci-dessus pour l’année 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Frédéric LE MEUR